

Statistique médicale 2012

31 858 médecins garantissent les soins médicaux en Suisse

Esther Kraft,
Stefanie Hostettler

1. Introduction

En présentant cette année les chiffres et faits les plus récents des médecins en Suisse, la statistique médicale de la FMH paraît pour la cinquième fois consécutive dans sa version remaniée, raison suffisante pour une brève rétrospective.

Après une période intensive de préparation et de mise en œuvre de presque deux ans, c'est en 2008 que la FMH a publié pour la première fois la statistique médicale sous sa nouvelle forme. En plus d'indications sociodémographiques et de données relatives à la formation prégraduée et postgraduée, la statistique médicale de la FMH présente depuis cinq ans des informations approfondies et précises sur l'activité médicale en Suisse, que les médecins peuvent saisir et modifier à tout moment via le portail des membres myFMH. En augmentation constante, le taux d'autodéclaration est passé de 15% la première année à 40% aujourd'hui. L'aide précieuse des médecins permet d'établir des évaluations détaillées de la situation en matière de soins médicaux en Suisse.

En plus des ajustements sur le contenu, la statistique médicale de la FMH a continué de développer ses fonctionnalités. Il est désormais possible d'accéder à un outil de recherche sur le site de la FMH pour obtenir des informations spécifiques et imprimer ou sauvegarder les tableaux et les graphiques ainsi générés. La version imprimée donne également un aperçu clair des chiffres disponibles; elle peut être commandée par courrier électronique à [ddq\[at\]fmh.ch](mailto:ddq[at]fmh.ch).

Cette année aussi, le premier volet de la statistique de la FMH est consacré aux spécificités démographiques des médecins en exercice et à leur activité professionnelle principale. Le second volet se penche sur les données autodéclarées des médecins et renseigne sur le contenu de l'activité médicale. Les termes techniques sont précisés dans un glossaire à la fin du présent article. Tous les tableaux détaillés sont publiés sur le site internet de la FMH (www.fmh.ch → Autres thèmes → Démographie médicale → Statistique médicale).

2. Tour d'horizon

La statistique médicale 2012 de la FMH passe une nouvelle fois le seuil des 30 000 médecins (tabl. 1). Actuellement, 31 858 médecins exercent en Suisse, ce qui correspond à une augmentation de 3,3% par rapport à l'année dernière. Cette progression est plus importante chez les femmes (5,8%) que chez les

hommes (1,8%). La hausse du nombre des médecins en Suisse est donc principalement due aux femmes. Cette augmentation du taux de femmes médecins reflète la progression du nombre d'étudiantes en médecine humaine qui obtiennent leur diplôme [1].

En fonction de leur activité professionnelle prin-

Tableau 1

Vue générale des médecins en exercice en 2012.

	Femmes		Hommes		Total
	en chiffres	en %	en chiffres	en %	
2008	10 264	34,6	19 389	65,4	29 653
2009	10 673	35,4	19 493	64,6	30 166
2010	10 843	35,8	19 430	64,2	30 273
2011	11 309	36,7	19 540	63,3	30 849
2012	11 962	37,5	19 896	62,5	31 858

cipale, les médecins sont répartis en trois secteurs: ambulatoire, hospitalier ou autre secteur (par ex. assurances, associations, etc.). Cette classification du corps médical donne la vue d'ensemble suivante: 53,1% des médecins exercent principalement en pratique ambulatoire, 45,2% en milieu hospitalier et seulement 1,7% travaillent dans un secteur autre que le domaine ambulatoire ou hospitalier. Avec 42,2%, le secteur hospitalier affiche la proportion de femmes médecins la plus importante. Ce taux a augmenté de 0,8% l'année dernière. En pratique ambulatoire, le taux de femmes est nettement inférieur à celui du secteur hospitalier (cf. tabl. 2).

On constate que le nombre de médecins a augmenté dans les deux secteurs au cours des dernières années – de façon un peu plus marquée dans le secteur hospitalier que dans le secteur ambulatoire. Depuis 2003, le nombre de médecins travaillant

Tableau 2

Vue générale des médecins en exercice en 2012 par secteur (activité principale).

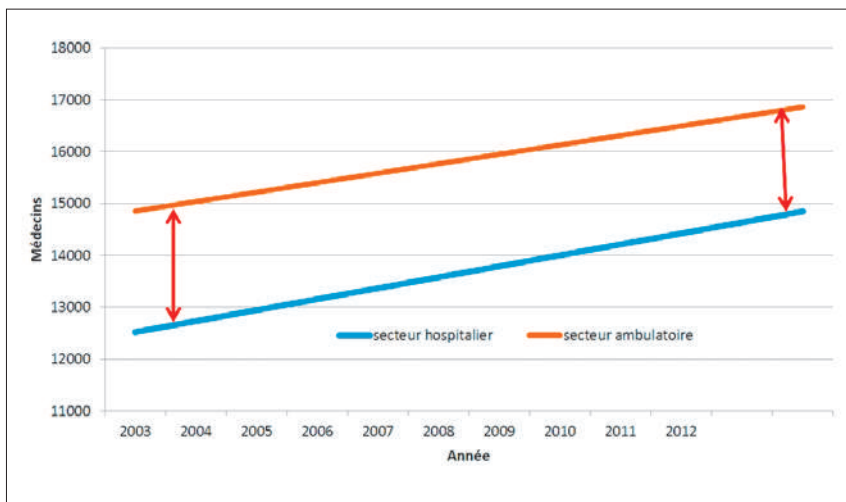
	Femmes	Hommes	Total
Secteur ambulatoire	5 741 (33,9%)	11 169 (66,1%)	16 910 (53,1%)
Secteur hospitalier	6 075 (42,2%)	8 328 (57,8%)	14 403 (45,2%)
Autre secteur	146 (26,8%)	399 (73,2%)	545 (1,7%)
Total	11 962 (37,5%)	19 896 (62,5%)	31 858 (100%)

Correspondance:
FMH / Département DDQ
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12

[esther.kraft\[at\]fmh.ch](mailto:esther.kraft[at]fmh.ch)

Figure 1

Evolution probable dans le secteur ambulatoire et le secteur hospitalier (activité principale) 2012.



dans le secteur hospitalier a augmenté d'environ 15%. L'analyse de la tendance actuelle révèle que les chiffres des deux secteurs se rapprochent quant au nombre de médecins en exercice (cf. fig. 1).

La répartition en trois secteurs se base sur l'activité professionnelle principale. Les médecins pratiquent essentiellement dans un seul secteur, bien qu'une faible proportion exerce toutefois dans plusieurs secteurs, ce qui donne la répartition suivante: parmi tous les médecins en exercice, 10,6% pratiquent dans plus d'un secteur. Sur les 3382 médecins qui travaillent dans plus d'un seul secteur, environ 84% exercent leur activité principale dans le secteur ambulatoire, et ont un autre poste en parallèle dans le domaine hospitalier (par ex. les médecins agréés).

La tendance est la même lorsqu'on considère le nombre de lieux de travail des médecins. Près de 86% d'entre eux exercent sur un seul site, tandis que 11,2% partagent leur activité entre deux lieux de travail, et seuls 2,4% pratiquent sur trois sites ou plus. Le tableau 3 montre que les hommes sont plus nombreux à exercer à plusieurs endroits (16,6%) en comparaison avec leurs homologues féminins (8,5%).

Tableau 3

Vue générale du nombre de lieux de travail des médecins en 2012.

	Femmes	Hommes	Tous
Un lieu de travail	10 942 (91,5%)	16 585 (83,4%)	27 527 (86,4%)
Deux lieux de travail	901 (7,5%)	2 669 (13,4%)	3 570 (11,2%)
Trois ou plus	119 (1,0%)	642 (3,2%)	761 (2,4%)
Total	11 962 (37,5%)	19 896 (62,5%)	31 858 (100%)

3. Répartition de l'âge du corps médical

En Suisse, la moyenne d'âge des médecins se situe à 48,8 ans (cf. tabl. 4). Un médecin du secteur ambulatoire a en moyenne 53,4 ans, tandis que son collègue du secteur hospitalier a 43,1 ans. La moyenne d'âge des femmes médecins, plus basse que celle des hommes (51 ans), s'élève à 45 ans. La différence d'âge entre les secteurs ambulatoire et hospitalier s'explique par le fait que la formation postgraduée des assistants se déroule essentiellement en milieu hospitalier. La pyramide des âges du graphique suivant (cf. fig. 2) illustre la répartition sexospécifique du corps médical en fonction de l'âge.

Tableau 4

Structure des âges des médecins en exercice 2012.

	Femmes	Hommes	Tous
Secteur ambulatoire	50,4	55,0	53,4
Secteur hospitalier	39,8	45,5	43,1
Total	45,0	51,0	48,8

Dans les tranches d'âge 25-29 ans et 30-34 ans, la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes (cf. fig. 2). Entre 35 et 39 ans, le nombre d'hommes et de femmes médecins est pratiquement identique (50,2% et 49,8%). A partir de 40 ans, le nombre d'hommes médecins en exercice dépasse aujourd'hui celui des femmes. Mais la hausse de la proportion de femmes chez les étudiants, chez les étudiants qui obtiennent leur diplôme et chez les médecins de moins de 40 ans va accentuer la part de femmes dans toutes les tranches d'âge au cours des prochaines années.

4. Les médecins en exercice et leur fonction

Les fonctions occupées par les médecins en pratique ambulatoire donnent une image relativement uniforme. Près de 86% des médecins dont l'activité principale est en pratique ambulatoire sont propriétaires ou propriétaires associés de leur cabinet. 2,9% des médecins sont engagés en tant qu'assistant au cabinet médical ou que spécialiste au cabinet. Le

Figure 2

Pyramide des âges des médecins en exercice en 2012.

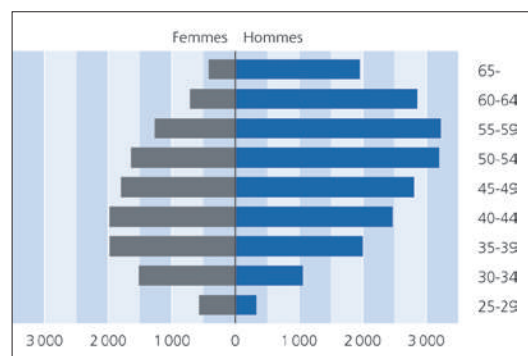


Tableau 5

Liste des principales fonctions du secteur hospitalier en 2012 (N = 13 360).

Fonction	Femmes	Hommes	Total
Médecin-chef	143 (9,4%)	1385 (90,6%)	1528 (11,4%)
Médecin-adjoint	396 (22,3%)	1377 (77,7%)	1773 (13,3%)
Chef de clinique	1182 (40,1%)	1769 (59,9%)	2951 (22,1%)
Assistant en formation	3971 (55,9%)	3137 (44,1%)	7108 (53,2%)
Total	5692 (42,6%)	7668 (57,4%)	13 360 (100%)

reste des médecins de ce secteur exerce une autre fonction. Le tableau 5 illustre la répartition au sein du secteur hospitalier. Les médecins-assistants en formation postgraduée représentent le groupe le plus important de ce secteur. Parmi l'échantillon total de 360 médecins, 53% exercent comme médecins-assistants.

Dans le secteur hospitalier, 11,4% des médecins occupent un poste de médecin-chef, dont environ 9,4% de femmes; ce taux atteint 40,1% pour les cheffes de clinique. Seule la seule fonction de médecin-assistant affiche une part plus élevée de femmes que d'hommes. Plus on remonte dans la hiérarchie, plus la proportion de femmes médecins diminue. Les 1043 autres médecins qui n'apparaissent pas dans le tableau 5 travaillent en tant que médecins agréés ou exercent une autre activité.

5. Autodéclaration des médecins sur myFMH

5.1 Bases de données

Le dernier délai pour la prise en compte des données dans le cadre de la statistique médicale de la FMH est le 31 décembre de l'année considérée. Au 31 décembre 2012, 9594 médecins ont répondu aux questions concernant le contenu de leur activité sur

Amélioration de la qualité des données sur www.myfmh.ch

Tous les médecins qui disposent d'un profil sur la plate-forme des membres www.myFMH.ch peuvent s'enregistrer comme à l'accoutumée pour répondre aux questions relatives à la statistique médicale et contrôler, le cas échéant modifier, leurs données.

Vous trouverez ledit questionnaire sur la page d'accueil de myFMH. En cas de problèmes lors de l'enregistrement, vous pouvez nous adresser un courriel à [myfmh\[at\]fmh.ch](mailto:myfmh[at]fmh.ch) ou téléphoner au 031 359 12 59.

Remplir le questionnaire et vérifier les données ne nécessite pas plus de 10 minutes et vous rendrez ainsi un grand service au corps médical. Afin que la FMH soit forte tant à l'interne qu'à l'externe, nous avons besoin de données de qualité selon la formule «Pas de politique de la santé sans la FMH». C'est pourquoi nous avons besoin du soutien de tous les médecins.

La FMH tient à remercier tous les médecins qui ont déclaré leurs données sur myFMH pour leur précieuse collaboration et l'obtention de données fiables pour la statistique médicale!

myFMH, soit 40% des médecins enregistrés sur la plate-forme.

En termes de données autodéclarées, les médecins du secteur ambulatoire sont surreprésentés (69,3% par rapport à 53,1% de l'échantillon principal). Dans le secteur ambulatoire, la part des données autodéclarées en fonction du genre correspond à celle de l'échantillon principal: environ 34,1% des données ont été saisies par des femmes (échantillon principal: 33,9%). Dans le secteur hospitalier, les femmes sont en revanche sous-représentées (22,5% des données autodéclarées contre 42,1% de l'échantillon principal). Dans le troisième secteur, le taux de réponse est le même que pour l'échantillon principal.

L'interprétation des données ci-après confirme la représentativité quant à la répartition sexospécifique dans le secteur ambulatoire et dans les autres secteurs. Seul le chiffre des femmes dans le secteur hospitalier fait état d'une représentativité limitée dont il faut tenir compte lors de l'interprétation.

Le chapitre suivant aborde le taux d'occupation des médecins en pratique ambulatoire et en milieu hospitalier. Il traite ensuite des résultats spécifiques au secteur ambulatoire et de ceux du milieu hospitalier. Aux points 5.1 et 5.2, l'échantillon principal indique toujours le nombre de médecins qui ont répondu aux questions respectives.

5.2 Taux d'occupation

Le taux d'occupation moyen du corps médical est, tout comme l'année dernière, d'environ neuf demi-journées, soit 4,5 jours de travail par semaine. On constate que le taux d'occupation moyen est nettement plus élevé en milieu hospitalier que dans les deux autres secteurs. Depuis 2008, année de la première publication de chiffres par la FMH, le taux d'occupation des médecins n'a pratiquement pas changé. Les chiffres de 2008 et ceux de 2012 reposent respectivement sur 1574 et 5567 données autodéclarées. Les données issues de l'autodéclaration relatives au taux d'occupation ont été validées dans le cadre d'une étude menée conjointement avec NewIndex et les résultats publiés dans le Bulletin des médecins suisses. [2]

Comme l'étude l'indiquait déjà il y a maintenant cinq ans, les femmes médecins préfèrent le travail à temps partiel, comme le relève clairement la fi-

Tableau 6

Taux d'occupation moyen en demi-jours par semaine en fonction du sexe et du secteur en 2012 (N = 5567).

	Femmes	Hommes	Total
Secteur ambulatoire	6,9	8,9	8,3
Secteur hospitalier	8,7	10,1	9,7
Autre secteur	8,2	8,8	8,7
Total	7,4	9,3	8,8

* 10 demi-jours correspondent à un taux d'occupation de 100%.

gure 3. En règle générale, elles travaillent un jour de moins par semaine que leurs collègues masculins. En matière de taux d'occupation, la différence sexospécifique est plus marquée dans le secteur ambulatoire que dans le secteur hospitalier. En pratique ambulatoire, l'écart est d'un jour, tandis qu'en milieu hospitalier, il atteint un peu plus d'un demi-jour par semaine. En milieu hospitalier, cet écart moins prononcé entre hommes et femmes s'explique principalement par le fait que les médecins accomplissent leur formation postgraduée en milieu hospitalier et que, pendant cette période professionnelle, il est plus rare de réduire son temps de travail. Dans ce secteur, la majeure partie des médecins indiquent travailler à 100% ou plus*. C'est le cas pour 88% des hommes (cf. fig. 3) et pour 57,3%, des femmes. Dans le secteur ambulatoire, ce taux est beaucoup plus hétérogène. 70,4% des médecins indiquent travailler à 100% voire plus, alors que les femmes ne sont que 28,1% à travailler à plein temps. Plus de la moitié d'entre elles privilégient un taux d'occupation entre 60% et 80%.

Les médecins qui n'exercent leur activité principale ni en pratique ambulatoire ni en milieu hospitalier indiquent une moyenne de 8,7 demi-jours hebdomadaires et donc un taux d'occupation semblable à celui de leurs confrères du secteur ambulatoire.

5.3 Informations complémentaires sur l'activité médicale

Les médecins en pratique ambulatoire indiquent qu'en 2012, une grande partie d'entre eux (60,3%) exercent en cabinet individuel (cf. tabl. 7). Depuis 2008, ce taux a diminué de 3% environ. Environ la moitié des femmes médecins (50,8%) pratiquent en cabinet individuel. La répartition masculine diffère légèrement: 64,8% des médecins hommes travaillent en cabinet individuel et un peu plus d'un tiers dans un cabinet de groupe (à deux ou plusieurs médecins). Les médecins qui exercent en cabinet de groupe pratiquent leur activité dans des cabinets de différentes tailles. Selon les données autodéclarées, un cabinet de groupe peut réunir jusqu'à 55 médecins, mais en moyenne, il regroupe 3,5 médecins.

Tableau 7

Structure du cabinet des médecins exerçant principalement dans le secteur ambulatoire en 2012 (N = 14 348).

	Femmes	Hommes	Total
Cabinets individuels	2339 (50,8%)	6315 (64,8%)	8654 (60,3%)
Cabinets de groupe à deux ou plusieurs médecins	2262 (49,2%)	3432 (35,2%)	5694 (39,7%)
Total	4601	9747	14 348 (100%)

Le taux de médecins en pratique privée affiliés à un réseau de médecins est de 48,8%. Parmi les hommes, 51% sont dans un réseau de médecins alors que la part de leurs collègues féminins est moins élevée et atteint 43,2%. En comparaison avec 2008, la part de médecins affiliés à un réseau a augmenté de 1,2%. Cette progression est plus forte chez les femmes que chez les hommes (5,6 contre 1%).

Le taux de médecins participant à un service de garde et d'urgence régional se monte à 51,4%; 30,1% participent à un service de garde et d'urgence spécialisé. En résumé, environ 70% des médecins en pratique ambulatoire de l'échantillon participent à un service de garde et d'urgence et 62% soignent des patients en dehors de leur cabinet (par ex. dans des homes et dans le cadre de visites à domicile).

Tableau 8

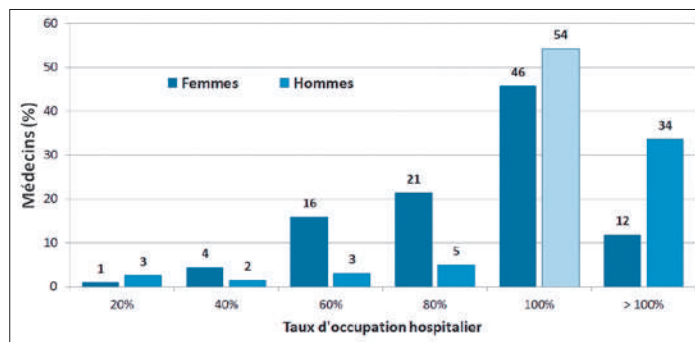
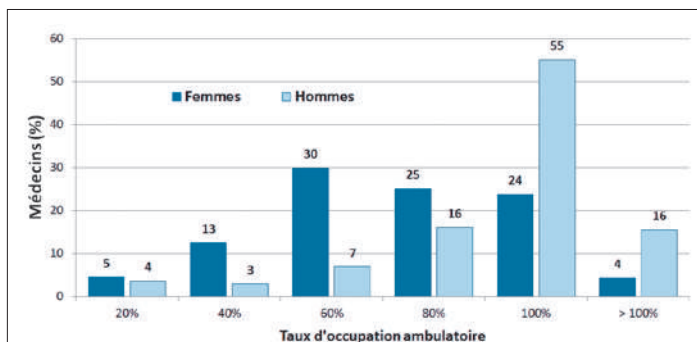
Membres d'un réseau de médecins en 2012 (N = 3507).

	Femmes	Hommes	Total
Affilié à un réseau de médecins	425 (43,2%)	1288 (51,0%)	1713 (48,9%)
Non-affilié à un réseau de médecins	558 (56,8%)	1236 (49,0%)	1794 (51,1%)
Total	983	2524	3507 (100%)

En milieu hospitalier, 88% des médecins indiquent traiter leurs patients en ambulatoire et en urgence (N = 2544). Dans ce secteur, 11% des médecins indiquent ne pas soigner de patients hospitali-

Figure 3

Répartition des taux d'occupation selon le sexe et le pourcentage de postes en 2012 (N = 5548).



Nouvel outil de recherche interactif pour la statistique médicale de la FMH

La statistique médicale de la FMH présente depuis 2010 sur le site www.fmh.ch → Services → Statistique → Statistique médicale un nouvel outil de recherche interactif. Au lieu de télécharger les différentes statistiques, l'utilisateur dispose pour les statistiques des années 2008 à 2012 d'une interface lui permettant de rechercher lui-même les informations désirées. La recherche peut ensuite être imprimée ou enregistrée. Bien entendu, les statistiques élaborées avant 2008 continuent à être disponibles au format PDF sur le site. En cas de question concernant l'utilisation de l'interface, les chiffres ou les évaluations présentés ici, les collaborateurs du département Données, démographie et qualité (DDQ) se tiennent à votre entière disposition ([ddq\[at\]fmh.ch](mailto:ddq[at]fmh.ch) / 031 359 11 11).

sés; parmi ces médecins, certains travaillent exclusivement au service des urgences, d'autres sont des directeurs d'hôpitaux, des spécialistes en pathologie, etc.

6. Tableaux détaillés et questions

Vous trouverez tous les tableaux détaillés de la statistique médicale 2012 ainsi que des indicateurs intéressants relatifs à la démographie médicale (par ex. répartition des médecins, évolution du corps médical) sur le site internet www.fmh.ch.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question ou tout complément d'information concernant les chiffres et les évaluations présentés ici. Le papillon consacré à la statistique médicale de la FMH offre une présentation compacte et simplifiée des chiffres de la statistique et peut être commandé gratuitement par courriel à [ddq\[at\]fmh.ch](mailto:ddq[at]fmh.ch) ou par téléphone au 031 359 11 11.

Références

- 1 Kraft E, Hersperger M. Les soins médicaux en Suisse sont aussi garantis grâce aux femmes et aux médecins étrangers. Bull Méd Suisses. 2011;92(49):1899-901.
- 2 Kraft E, Napierala C. Validation des données en vue de la recherche sur la fourniture des soins. Bull Méd Suisses. 2010;91(3):64-6.

Glossaire (par ordre alphabétique)

Activité principale	Est considéré comme activité principale le secteur dans lequel le médecin exerce la majeure partie de son activité.
Autre secteur	Font partie d'un autre secteur les activités de médecins ne relevant ni du secteur ambulatoire ni du secteur hospitalier, par ex. professeurs, privat-docents, médecins engagés par des assurances, etc.
Cabinet à deux médecins ou de groupe	Cabinet à deux médecins ou de groupe: Utilisation d'appareils, d'équipements, de locaux ou de personnel par deux ou plusieurs médecins.
Cabinet individuel	Cabinet individuel: Utilisation d'appareils, d'équipements, de locaux ou de personnel par un seul médecin.
Canton	Le canton pris en compte est celui dans lequel le médecin exerce son activité principale. S'il n'a rien indiqué à ce sujet, c'est le canton de l'adresse de contact qui est pris en compte.
Discipline principale	La discipline principale d'un médecin correspond au titre de spécialiste dans le cadre duquel il exerce la majeure partie de son activité médicale (d'après son autodéclaration et les règles prédéfinies).
Médecins du secteur ambulatoire	Médecins qui exercent leur activité principale dans le secteur ambulatoire.
Médecins du secteur hospitalier	Médecins qui exercent leur activité principale en milieu hospitalier.
Médecins d'un autre secteur	Médecins qui n'exercent leur activité principale ni dans le secteur ambulatoire ni en milieu hospitalier.
Réseaux de médecins	Les réseaux de médecins sont des organisations formées par des prestataires de soins et assurant la couverture médicale. Sur la base d'une collaboration contractuelle tant mutuelle qu'avec des fournisseurs et des organismes extérieurs au réseau, ils fournissent des prestations de santé axées sur les besoins des patients. Cette collaboration repose sur un processus thérapeutique convenu par contrat, des structures organisationnelles entrepreneuriales et une culture commune de la prise en charge des patients.
Secteur ambulatoire	Font partie du secteur ambulatoire les consultations données et les soins dispensés par des médecins en cabinet individuel ou de groupe. Les patients sont généralement traités de manière ambulatoire ou à leur domicile (visites à domicile). Font également partie du secteur ambulatoire les activités des médecins consultants privés dans les hôpitaux ou dans des dispensaires, des infirmeries ou des établissements analogues attachés à des entreprises, des écoles, des homes pour personnes âgées, des organisations syndicales et des confréries (cabinet médical indépendant ou semblable). (Source: OFS)
Secteur hospitalier	Font partie du secteur hospitalier les traitements médicaux, diagnostics, soins, interventions chirurgicales, analyses, services d'urgence et activités de formation prégraduée, postgraduée et continue, etc. dans les hôpitaux. Font également partie du secteur hospitalier les foyers protégés avec un encadrement social 24 h sur 24 accueillant des enfants, des personnes âgées et des groupes de personnes dont l'autonomie est limitée. (Source: OFS)
Taux d'occupation	Le taux d'occupation est indiqué en demi-jours. Un demi-jour correspond à un volume de travail de 4 à 6 heures. Un emploi à plein temps correspond à un taux d'occupation hebdomadaire moyen de 10 demi-jours.
Traitements ambulatoires en milieu hospitalier	Tous les traitements qui ne sont pas réputés hospitaliers ou semi-hospitaliers.
Traitements hospitaliers en milieu hospitalier	<ul style="list-style-type: none"> – Séjours à l'hôpital d'au moins 24 heures pour des examens, des traitements et des soins. – Séjours à l'hôpital de moins de 24 heures, au cours desquels un lit est occupé durant une nuit. – Séjours à l'hôpital en cas de transfert dans un autre hôpital ou en cas de décès.